

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

L'ARMEMENT DE L'INFANTERIE

Puisqu'on parle des avantages et des défauts des fusils à répétition...

La Suisse a été la première à employer le fusil à répétition: elle a depuis 1870 le fusil Wetterli à répétition calibre 10.

En Allemagne, on emploie le fusil Mauser modifié, dont nous avons déjà parlé.

En Autriche Hongrie, on a adopté le fusil à répétition Manlicher du calibre 11, à magasin de cartouches mobiles.

En Russie, on n'a pas adopté de fusil à répétition: on en resté au fusil Berdan. Cependant, depuis la guerre de 1878, les fantassins ont une petite boîte en fer blanc qu'ils accrochent à la crosse du fusil...

Les Italiens ont adopté au fusil Wetterli un magasin de cartouches inventé par le major Vitali et qui permet de tirer trente coups dans une minute.

En Angleterre, on est dans la période des essais. On penche pour l'adoption de la carabine Enfield Martini.

La Suède et la Norvège ont adopté le fusil à répétition Germann. Mais les soldats n'ont pas encore leur nouvelle arme.

Les Serbes ont une carabine à répétition système Mauser.

La Belgique s'est décidée pour le fusil à répétition de Lee.

Le Portugal a commandé 40,000 carabines Kropaschek à la fabrique d'armes de Steyr (Autriche).

Quant à nous, nous avons adopté le fusil Lebel, la meilleure arme du monde, disent ceux qui en font usage.

En France comme en Allemagne et ailleurs, on a cédé, en adoptant le fusil à répétition à la pression d'une opinion publique aveuglée; il n'en est pas moins acquis que, dans la prochaine guerre, on entrera en ligne, de part et d'autre, avec ces armes prétendues perfectionnées.

Dans la nouvelle instruction pour l'infanterie, récemment promulguée par le général Boulanger, les feux sont réglementés dans le sens de la plus exacte et de la plus vigoureuse discipline; le soldat ne doit tirer que lorsqu'il en reçoit l'ordre, et seulement le nombre de cartouches voulues prescrites.

Comme nous l'avons dit, Antoine De Grâce avait plusieurs enfants et leurs descendants sont nombreux dans le comté de Gloucester.

Le Pape a adressé une lettre à l'empereur Guillaume le félicitant à l'occasion du 90e anniversaire de sa naissance.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

LA SUCCESSION DE GRACE.

On lit dans le Moniteur Acadien, de Shédiac, en date du 8 mars:

Une grande sensation régnait vendredi, en cette ville, par la nouvelle que l'un de ses citoyens venait d'hériter d'une part d'une fortune de \$30,000,000, en Europe.

Dans la mer Méditerranée, il y a les Baléares, groupe d'îles appartenant à l'Espagne, et dont la plus grande est Majorque, par une population d'environ de 380,000 habitants.

Joseph De Grâce avait un fils du nom d'Antoine, auquel il donna une bonne éducation commerciale et classique. Antoine avait environ 18 ans lorsque son oncle, le comte de Grâce, le fit servir au collège pour le faire enrôler au service du roi dans la marine française.

Quant au jeune Antoine De Grâce, il fut jeté sur une île, et ramassé par un navire il aborda au Canada, d'où il vint à Bathurst, N. B., s'y fixa et y mourut, y laissant une nombreuse famille, dont les descendants sont aujourd'hui héritiers de la succession De Grâce en Europe.

Antoine De Grâce épousa une acadienne de Bathurst et le mariage eut lieu à Caraquet par le Révérend. Ant. Girouard, entre les années 1786-9. L'acte de ce mariage se trouve dans les registres de Caraquet où nous l'avons vu, et madame Hilarion Hachey, du village de Bathurst et petite-fille d'Antoine, en a également une copie.

Comme nous l'avons dit, Antoine De Grâce avait plusieurs enfants et leurs descendants sont nombreux dans le comté de Gloucester. L'un d'eux est M. Charles A. De Grâce, du village de Bathurst, et ancien élève du collège Saint-Joseph.

Le Pape a adressé une lettre à l'empereur Guillaume le félicitant à l'occasion du 90e anniversaire de sa naissance.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal.

parcélogramme en face de lui. Les avocats consistoriaux donnèrent alors lecture de certains sujets de l'Eglise. Une fois cela fait les huit nouveaux cardinaux furent conduits de la chapelle Sixtine dans la salle du trône.

Chacun d'eux était accompagné de deux collègues: Le cardinal Taschereau par les cardinaux Bonaparte et Zigliara, et le cardinal Gibbons par les cardinaux Melchers et Mozzella. Après avoir fait trois saluts Leurs Eminences baisèrent le pied et la main de Sa Sainteté et se retirèrent après avoir reçu d'elle une double accolade. Conduit de nouveau auprès du trône, les nouveaux cardinaux reçurent des mains du pape leur chapeau de cardinal qui avait été apporté sur un plateau d'argent. Suivit la cérémonie de l'obédience qui se termina par le baiser de paix.

Pendant toute la cérémonie, le cardinal Taschereau est resté calme, bien que sa figure trahit une émotion profonde.

Subséquentement, une adresse en latin fut présentée par un séminariste aux nouveaux princes de l'Eglise; Le cardinal Taschereau y répondit en latin, et le cardinal Gibbons en anglais. Après le consistoire, Leurs Eminences présentèrent leurs hommages au Saint-Père qui, dans sa réponse, parla surtout du Canada et des Etats Unis.

Son Eminence le cardinal Taschereau a été adjoind aux congrégations des communautés ecclésiastiques et de la Propagande. Dans la soirée, le recteur du collège irlandais a donné un dîner aux deux cardinaux américains, au secrétaire et au recteur de la Propagande, ainsi qu'à Mgr Keane, d'Irlande, et Carr, de Melbourne, Australie.

LES CARDINAUX A ROME.

Une dépêche de Rome, transmise, hier, au World de New-York, dit que les Cardinaux américains ont donné une autre réception au palais de la Propagande, hier. A la réception du nouveau Cardinal français qui a aussi eu lieu hier, les dames ne furent pas admises parce que cela est contraire à l'étiquette en pareilles occasions.

Le beau sexe fut cependant admis à la réception donnée par les cardinaux américains, par déférence aux désirs du cardinal Gibbons qui dit que c'était une coutume américaine et que comme il était citoyen américain la présence des dames était considérable. La règle fut en conséquence mise de côté. La galanterie du cardinal américain a été récompensée par une avalanche de dames qui le féliciterent chaleureusement. La correspondance entre le cardinal Siméonie et l'archevêque Corrigan au sujet de l'affaire McGlynn est encore en voie de progrès. Des personnes qui ont accès au Vatican disaient, hier, que le Rév. M. McGlynn ne viendra pas à Rome, et que le cardinal Gibbons n'épousera pas sa cause devant le Vatican. Si cela est vrai, l'excommunication de M. McGlynn ne tardera pas à être prononcée.

Le cardinal Pecci, frère du Pape, a conduit les nouveaux cardinaux à la salle du trône, hier. Là le Pape leur a passé le chapeau de cardinal. Le cardinal Mazella a porté la parole en cette circonstance et le Pape lui a répondu.

Dans la matinée, un courrier du Vatican se rendit aux résidences des cardinaux Gibbons et Taschereau et des autres membres du Sacré Collège pour leur annoncer qu'un consistoire public serait tenu demain.

LE PAPE ET L'EMPEREUR GUILLAUME.

Le Pape a adressé une lettre à l'empereur Guillaume le félicitant à l'occasion du 90e anniversaire de sa naissance. Il dit que l'état actuel de la papauté ne lui permet pas d'envoyer un représentant spécial. Le Pape espère que l'empereur vaudra se contenter de ses meilleurs vœux.

LE TREMBLEMENT DE TERRE.

On signale un tremblement de terre, samedi, qui aurait détruit le village de Birkemberg, en Allemagne. Les habitants se sont réfugiés à Prague.

DECORATION DE L'AGLE NOIR.

L'empereur Guillaume a accordé à M. Robilant, ministre des affaires étrangères de l'Italie, la décoration de l'ordre de l'Aigle Noir.

LE CONSISTOIRE.

Rome, 17.—Un consistoire public a été tenu aujourd'hui au Vatican. Commencé à dix heures vingt minutes il s'est terminé à midi. La procession était ouverte par les avocats consistoriaux suivis par les canonicus, les prélats, les évêques, les archevêques et les cardinaux. Puis venait le Souverain pontife porté sur la sedia gestatoria escorté par les gardes nobles et par les gardes suisses.

AVIS

Ed par le présent donné que toutes personnes endettées envers la succession de feu P. Embar Potliet Ben, sont priés de venir régler et payer d'ici à 3 mois sans autre avis.

DAME P. E. POTHIER.

Trois-Rivieres 24 Novembre. 1886

O. CARIGNAN IMPOPTATEUR No 26 Rue des Forges TROIS-RIVIERES.

Vient justement de recevoir une importation considérable de liqueurs de premier choix consistant en: BRANDY—«Hennessy» en caisse, «Jules Durct», en fut et en caisse: qualité supérieure.

VINS—«Sherry» de toute espèce provenant des plus célèbres vignobles.

SPECIALITE—Vins de messe, de «Sicile» et de «Taragone». Vins de Porto, Malaga, Madère, Bordeaux en fut et en caisse provenant d'importation directe des meilleurs crus.

CHAMPAGNES (vieux mousseux)—Vins de Champagne Pomery, Piper Heidsieck, Ackermann, Lawrence J. Poirier, Canneaux & fils, en bouteille et demi bouteille.

BIERE et PORTER.—Seul agent pour la célèbre Bière et Porter de Labatt, de London Ontario, reconnue comme la meilleure du Canada.

Aussi agent pour la célèbre Huile Astrale de Prairie. Bière sans fumet ni odeur, pas explosive.

Assortiment complet d'Épicerie de premier choix.

SPECIALITE—Farine à Boulanger, venant directement des meilleurs moulins de Minnesota.

Chs E. Gagnon, L. L. B. AVOCAT Côte du Boulevard

AVIS PUBLIC

Défense d'avancer,

Le soussigné donne avis par la présente qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par qui que ce soit sans un ordre spécial signé de sa main.

THOMAS GAGNÉ, Cultivateur de l'île St-Joseph, Trois-Rivieres.

Trois-Rivieres, 24 décembre 1886.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR



175 Rue Notre-Dame 175

THE JNO J. MITCHELL Co. CUTTING SCHOOL OF THE CITY OF NEW-YORK.

THIS IS TO CERTIFY.

That M. Chas. Dion of Three-Rivers Que., Canada, has received a thorough Course of Instruction in Garment Cutting, and having passed a satisfactory examination is awarded this

DIPLOMA

In Testimony whereof we have affixed the official Signature and seal of The Jno J. Mitchell Co., this 17th day of February 1885.

J. V. FOOKS, Jno J. MITCHELL Instructo. President John J. Mitchell company seal.

\$8,000.00 !!!

D'ÉPICERIES ET PROVISIONS

Vendre en Détail comme suit.

30 Quarts de Sacre blanc 61 cts; 25 Quarts de Cassonade blanche 54 cts; 20 Quarts de Cassonade Jaune 52 cts; 25 Tonnes de Melasse à 25, 30 et 40 cts; 40 Quarts de Sirop à 25, 30, 35, 40 et 50 cts; 50 Boîtes de Thé Gunpowder à 25, 30, 35, 40 et 50 cts; 50 Boîtes de Thé Japon à 25, 30, 35, 40 et 50 cts; 50 Boîtes de Thé noir à 25, 30, 35, 40 et 50 cts; 1000 Boîtes de Thé d'une livre avec présent 40 cts; 50 Boîtes de Raisin à 5 et 10 cts; 50 Boîtes de Biscuit 8, 10 et 12 cts; 500 Saux de Graisse Fairbanks à \$2.00 à 11 cts la lbs; 600 Poches de Farine à \$1.00 2.00 2.25; 200 Quarts de Farine à Parisette à \$4.00 et 4.50; 10 Quarts de Vinaigre garanti 75 gallons à 50 cts; 5 Quarts de Cornichons à 00 cts les galons; 10 Sacs d'Amandes à 8 cts; 100 Boîte de Savon \$1.40 et 1.75; 1000 lbs de Tabac Canadien extra à 12 cts; 60 Quarts d'Huile de Charbon à 20 cts; 25 Boîtes de Savon Electric lavant sans faire bouillir le linge à 6 cts pièce; 7 lbs de Farine avec un présent 25 cts; 1 lbs de Thé avec un présent 40 cts.

Nous garantissons le poids la qualité et la fraîcheur de nos marchandises.

Achetez profitez-en faites votre provision d'hiver Notre voiture transporte les effets à domicile GRATIS

Magasins Nos. 10 et 11 Marché

Nos. 31, 33, 35 et 37 St-Antoine TROIS-RIVIERES.

L. T. CORMIER.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue des Forges TROIS-RIVIERES (Vis-à-vis le Marché).

—SPECIALITÉ:— POSÉ DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES.

25 CENTS. Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande).

CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 29 décembre 1885

N. DUFRESNE MARCHAND-ÉPICIER

Coin des Rues des Forges et Hart Trois-Rivieres.

Seul agent pour la célèbre farine forte à boulanger

«WARRIOR»

De Christian Bro. & Co MINNEAPOLIS, MINNESOTA.

Vendue en gros et en détail à prix réduits.

DE PLUS:

Un grand assortiment d'épicerie et de provisions de premier choix: Thé, Café, Sucre, Sirop, Melasse, Lard, Graisse, Farine de toute espèce, Son, Graie, &c., &c.

Vins et liqueurs de toutes sortes, Bière et Porter des meilleurs Brasseries de la Péninsule.

Toute commande de la ville et de la campagne sera rap. pite avec le plus grand soin et sous le plus court délai.

N. DUFRESNE, Coin des Rues des Forges et Hart, Trois-Rivieres 29 Juin 1885.

TERRES A VENDRE A ST GREGOIRE

Une magnifique terre de 23 arpents de large sur 39 de profondeur, avec maison, granges et toutes dépendances, située dans le rang du village à 25 arpents de l'Eglise de St Grégoire et à 3 arpents de la station des chars.

Site très agréable et commode pour les affaires. Aussi une terre à bois dont partie en culture située à 30 arpents environ de la première.

Pour plus amples informations et pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné.

CAP. JOS. BOURGEOIS, Ste Angèle de Laval.

CHANTELOUP



MONTREAL, P. Q.

FONDERIE DE CLOCHES POUR EGLISES

Seules ou en Carillons avec Montures en fer ou en bois.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines. Fourneaux pour intérieurs des églises. Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

PHOTOGRAPHIE

M. Grenier, photographe vient de recevoir un magnifique instrument de la manufacture de J. H. Dallmeyer qui lui a coûté \$350.00.

Cet instrument du genre le plus exact et le plus perfectionné qui existe, permet à l'artiste de prendre des photographies depuis carte de visite, jusqu'à 18 x 18 pouces de grandeur. C'est le premier instrument de cet espèce qui existe en cette ville et capable de prendre des photographies de cette grandeur.

Tout en offrant à ses pratiques ses meilleurs remerciements, le soussigné sollicite l'encouragement du public en général et une part raisonnable du patronage.

Il se chargera d'encadrer les photographies sur commande et à bon marché. Il fera aussi des portraits en couleur depuis carte de visite jusqu'à 15 x 15 pouces de grandeur. Ces dernières donnent un cadre de 20 x 24 de grandeur ce qui ne s'est pas encore vu aux Trois-Rivieres.

L. GRENIER, Photographe 175 Rue Notre-Dame.

AVIS PUBLIC

Le soussigné avertit le public, qu'il ne sera pas responsable des dettes que M. Moise Decoteau pourra contracter à l'avenir.

ALPHONSE HOULE, Ste-Eulalie 17 Janvier 1887.

LES TROIS-RIVIÈRES.



LNUDI 21 MARS 1887.

LE DISCOURS DU TRÔNE

Le discours du trône était attendu avec un vif intérêt.

Les nationaux et les libéraux laissent entendre que ce serait une merveille. Les moins crédules d'entre eux comptent, du moins sur un exposé politique d'une valeur plus qu'ordinaire, de nature à prouver au pays qu'on avait été sérieux en critiquant les administrations conservatrices depuis dix années, et que si l'on avait recherché le pouvoir avec tant de zèle, ce n'était qu'en vue de grandes améliorations dont les plans et les détails étaient tout arrêtés d'avance.

Le document officiel ne paraît guère répondre à cette attente. En voici les grandes lignes.

Le gouvernement y déclare d'abord qu'il ne soumettra pas à la chambre plusieurs mesures importantes faute d'étude suffisante.

Comme il importe beaucoup plus au public de connaître ce que le gouvernement fera pendant la session actuelle, que d'être renseigné sur ce qu'il ne fera pas, cette déclaration n'a pas une actualité bien saisissante.

Il déclare en second lieu que la province a de nombreux engagements en souffrance, mais que le gouvernement n'a pu encore murir aucun projet pour y remédier.

Voilà certes bien du négatif dans un programme officiel !

En troisième lieu et comme conséquence de ce qui précède le discours du trône conclut à nécessité d'un emprunt.

On conçoit qu'il est beaucoup plus facile d'emprunter quand le crédit est bon, que de s'ingénier à créer des sources de revenus.

Quatrièmement, le gouvernement émet l'idée de réunir en convention les autres administrations provinciales du Dominion pour s'occuper du remaniement de l'Acte de la Confédération.

Sans compter qu'il est très imprudent et même dangereux de toucher à la constitution d'un pays, quand il n'y a pas de besoins extraordinaires et pressants, il paraît que c'est simplement une idée de l'hon. M. Blake que l'hon. M. Mercier a importée dans sa pièce officielle.

Enfin le gouvernement annonce la formation d'un ministère spécial d'Agriculture, la nomination d'une Commission Royale pour étudier la loi des asiles et les difficultés qu'elle a provoqués, et son intention de faire certains remaniements dans les circonscriptions électorales de la province et certaines réformes dans l'administration de la justice.

Tel est le résumé du discours du trône. La pièce est longue mais en fait, tout se réduit à un emprunt dont nous connaissons plus tard le montant, et aux trois ou quatre sujets d'administration indiqués dans le paragraphe ci-dessus.

Ça n'est pas brillant pour commencer.

Honorables messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux d'être appelé à ouvrir ce sixième Parlement de la province de Québec, au nom de notre Souveraine, l'année même de son Jubilé Royal ; cette circonstance doit être considérée comme un bon augure pour le succès de vos travaux législatifs.

En vous souhaitant la bienvenue dans cette enceinte parlementaire, je fais des vœux pour que vos délibérations soient conduites avec dignité, que vos discussions soient faites avec calme et modération et que toutes les mesures que vous adopterez soient marquées au coin d'un patriotisme véritablement éclairé.

Je regrette, et vous regretterez avec moi, j'en suis sûr, que la santé de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, l'ait mis dans la nécessité de demander un congé temporaire, mais je suis heureux de vous apprendre que bientôt il reprendra ses travaux, qu'il a toujours dirigés, comme chef de l'exécutif, avec tant de tact et d'habileté.

Les habitants de cette province, sans distinction de races ou de croyances, se réjouissent avec ceux des autres parties de l'Empire Britannique, de ce qu'il ait plu à la divine Providence de conserver les jours de notre Gracieuse Souveraine assez longtemps, pour qu'elle puisse célébrer le cinquantième anniversaire de son couronnement et recevoir, à l'occasion de ce joyeux événement, les hommages et les félicitations de plus de trois cents millions de sujets reconnaissants.

Vous ne manquerez pas, j'en suis convaincu, de vous réunir dans un sentiment de commune loyauté, pour me donner l'occasion de faire déposer aux pieds du trône l'expression de vos respects pour la femme distinguée qui nous gouverne, et de votre admiration pour la sagesse qui a illustré son règne glorieux.

La crise ministérielle, survenue au commencement de cette session et les circonstances exceptionnelles qui m'ont fait appeler mes présents amis, me justifient de vous dire que mon gouvernement ne pourra point vous soumettre plusieurs mesures importantes qui sont actuellement à l'étude et qui devront recevoir votre attention à une époque ultérieure.

Cependant vous n'en serez pas moins appelés à examiner quelques mesures d'urgence qui s'imposent à votre considération immédiate.

La question financière occupera le premier rang parmi ces mesures.

La construction d'une immense voie ferrée et celle des édifices parlementaires, du palais législatif et du palais de justice à Québec, et les subsides généreux, accordés aux compagnies de chemins de fer, ont forcé les gouvernements précédents à recourir à des emprunts considérables, durant les dernières douze années.

L'emprunt de 1882, destiné à compléter ces travaux de construction, à payer la balance de ces subsides et à acquitter toutes les réclamations flottantes qui pouvaient alors exister contre la province, a été déposé en entier, et n'a satisfait qu'une partie de ces besoins.

Il reste encore à payer un montant considérable de l'ancienne dette flottante, qui a été augmentée par la mise en force l'an dernier, de la loi de 1886, autorisant la transformation, en sommes d'argent, des subsides en terres, accordés à certaines compagnies de chemin de fer. Plusieurs de ces compagnies ont réclamé et obtenu, des avant le 1er février dernier, le bénéfice de cette loi.

Afin de vous permettre de vous bien rendre compte de la nature et du montant de ces engagements, mon gouvernement a fait préparer par les chefs de départements, et vous soumettra sans retard, un état complet et détaillé de toutes les réclamations anciennes et nouvelles, en sus de la dette consolidée, qui sont actuellement pendantes et qui constituent la présente dette flottante, dont il faut acquitter, à courte échéance, la partie non contestée, si l'on veut conserver le crédit et sauver l'honneur de la province.

Mon gouvernement n'a pas eu le temps de murir aucun projet propre à créer les ressources nécessaires aux éventualités du moment, et il ne lui reste d'autre alternative que de vous suggérer de faire un nouvel emprunt suffisant pour payer tout ce qui peut être légitimement dû.

Mon gouvernement se propose d'inviter les gouvernements des autres provinces et celui de la Puissance à examiner une question d'une importance vitale : celle des relations financières et autres des provinces avec le gouvernement fédéral.

L'obscurité, à certains égards, de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 et l'interprétation donnée à quelques clauses de cet acte dans certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes sur le maintien de nos institutions locales et rendent nécessaire une entente, entre les gouvernements provinciaux et celui de la Puissance, en vue d'arriver à un état de choses plus satisfaisant pour tous.

Les vingt années écoulées depuis l'établissement de la Confédération ont démontré l'insuffisance des arrangements financiers, fait au début.

En entrant dans la Confédération, la province de Québec, à l'instar des autres provinces, a abandonné au pouvoir central sa part des revenus des donnes et de l'accise qui ont plus que doublé depuis, et elle n'a reçu, en retour qu'une subvention annuelle, fixée et déterminée.

Pendant que les provinces abandonnaient ainsi le plus clair et le plus important de leurs revenus, elles restaient chargées de fortes dépenses pour le maintien de leur gouvernement et de leurs institutions locales, lesquelles dépenses devaient nécessairement, augmenter avec la population et le développement du pays.

Dans ces circonstances et pour ces raisons, mon gouvernement croit le moment venu pour les provinces d'envisager sérieusement la situation et d'aviser ensemble au moyen de porter remède au difficultés du présent et d'empêcher leur retour à l'avenir.

Vous serez tenus au courant des négociations qui pourront avoir lieu à ce sujet et appelés à adopter, au besoin, des résolutions convenables aux circonstances.

La colonisation rapide des nouveaux cantons de la province est la cause nationale par excellence. Aussi mon gouvernement se propose-t-il d'apporter un soin particulier au succès de cette cause. Dans ce but il se proposera une mesure créant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture et s'efforcera de favoriser d'avantage les colons de bonne foi, tout en protégeant les revenus des terres de la Couronne. Mon gouvernement voit avec sollicitude les pénibles efforts des colons et s'efforcera de contribuer, autant que possible, à améliorer leur condition.

Les graves difficultés, soulevées au sujet des asiles d'aliénés et à l'occasion de la mise en force du statut relatif à ces asiles, passé en 1885, rendent nécessaire les de ces difficultés et les moyens propres à les faire cesser et à guider mon gouvernement dans la préparation de toute mesure qui sera jugée convenable.

Le travail de la commission, nommée pour la refonte des statuts qui concernent la province, est terminé et une mesure vous sera soumise pour lui donner force de loi et permettre à mon gouvernement de livrer ces statuts au public dans le cours de l'été prochain.

Je n'ai pas encore reçu le rapport du commissaire, nommé en 1884, pour faire la nomination d'une Commission Royale, chargée de rechercher, auprès des autorités les plus compétentes, les causes réelles d'une enquête sur l'administration du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ; mais mon gouvernement fait des démarches dans le but d'obtenir ce rapport afin de vous le soumettre avant la fin de la session.

La part que le département de l'instruction publique de notre province a prise à l'exposition coloniale de Londres, l'an dernier, a été de nature à faire connaître notre système scolaire au monde entier et à faire honneur à la province.

Des faits récents et bien regrettables ont prouvé que notre système de comptabilité ministérielle était imparfait et exigeait certaines modifications que mon gouvernement se propose de faire aussitôt que possible.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront soumis et des subsides vous seront demandés pour la prochaine année fiscale. Le service public exige aussi que vous soyez appelés à voter un montant supplémentaire, assez considérable pour satisfaire aux besoins de l'exercice courant.

Mon gouvernement se propose de pratiquer la plus stricte économie, d'opérer quelques réformes urgentes dans l'administration de la justice, au point de vue de la célérité et de l'économie dans les procès, et de ne permettre, dans toutes les branches du service public, que les dépenses indispensables aux besoins et à l'efficacité du bon gouvernement de cette province.

Honorables MM. du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.

La disproportion qui existe entre la population de certaines division électorales de cette province nécessitera avant longtemps l'adoption d'une mesure propre à assurer une représentation plus juste pour certaines localités et plus directe pour certains intérêts supérieurs ; et vous allez être invités à vous occuper de ce sujet important.

Je prie Dieu de bénir vos travaux, de faire régner au milieu de vous l'union et la concorde si nécessaires dans les circonstances, et de vous inspirer les meilleurs moyens à adopter pour assurer la prospérité de notre chère province.

Echos de la Session.

On lit dans le *Quotidien* :

Il s'est passé au Conseil législatif, une scène vraiment disgracieuse pour la dignité de cette chambre de délibération.

Au moment où l'honorable M. Garneau, représentant du gouvernement, demandait l'ajournement du débat, on vit entrer dans l'enceinte réservé aux conseillers, un vieillard marchant péniblement en s'appuyant sur une canne. C'était l'honorable M. Savage, ancien conseiller de la division de Gaspé, qui voulait à tout prix prendre son siège. On sait que ce vieillard a résigné pour faire place à un des ministres du gouvernement libéral.

C'est en vain que les anciens collègues de M. Savage ont essayé de lui persuader qu'il n'était plus conseiller. Celui-ci persistait toujours à réclamer son siège. Il a fallu l'intervention simultanée du sergent d'armes et de l'huissier de la verge noire pour faire sortir le récalcitrant.

M. Savage est sorti de la Chambre en protestant qu'il était encore conseiller, qu'il n'avait résigné que sur la promesse d'avoir la place de shérif à Gaspé, et que cette promesse n'avait pas été encore remplie.

Laissez-moi prendre mon siège, s'écriait M. Savage d'une voix lamentable, au huissier qui l'entraînait.

C'était une scène vraiment pénible que de voir cet ancien représentant de la nation, courbé sous le poids de l'âge et du désappointement, traîné par les corridors de la Chambre.

Les deux séances de vendredi n'ont pas manqué d'intérêt.

C'est M. Deschène, député de l'Islet qui a proposé l'adresse. Il s'exprime facilement ; quant au fond du discours, c'est plus creux qu'autre chose.

Il a parlé du cinquantenaire de la Reine Victoria et des fêtes qui doivent relever cette date mémorable ; il a dit un mot assez vague de la fameuse conférence des provinces contre le gouvernement fédéral et de la nouvelle délimitation projetée des circonscriptions électorales.

Le point le plus important de sa harangue, a été une déclaration formelle en faveur du suffrage universel et de la représentation de nos universités dans la législature.

M. Murphy en secondant l'adresse n'a eu naturellement que des compliments à faire de la nouvelle administration.

L'hon. M. Taillon lui succéda et réussit en quelques minutes à refroidir considérablement l'enthousiasme de commande des deux détracteurs libéraux.

Il complimente d'abord le proposant et le secondant de l'adresse sur leurs discours, tout en observant que ses compliments portent plutôt sur la forme que sur le fond de leur harangue. Il parle en termes élogieux des bienfaits du règne de la reine Victoria. Je me réjouis, ajouta-t-il, de ce que d'après le témoignage même du secondant de l'adresse, la chute de l'administration précédente n'est due à aucune faute de sa part mais simplement à l'agitation Riel.

Il n'est pas juste de dire que cette administration s'est cramponnée au pouvoir de qui se compose le cabinet d'aujourd'hui ? D'hommes qui se sont toujours combattus dans le passé et que l'appât du pouvoir a finalement réconciliés.

Le gouvernement prétend que le temps lui a manqué pour murir des mesures importantes. Pourquoi alors avoir convoqué les chambres s'il n'avait qu'une pareille nouvelle à leur apprendre ; elles lui auraient volontier donné quelques semaines de loisir pour lui permettre de trouver quelque chose de mieux. Il n'a pas craint cependant de parler d'un emprunt ; voilà donc le résultat du grand mouvement national. D'où vient la nécessité de ce gros emprunt dont il a été question dans le discours du trône ? Il ne saurait y en avoir. L'administration précédente était prête à continuer d'administrer les affaires du pays sans augmenter ainsi la dette publique.

On a parlé d'une conférence de représentants des différentes provinces pour considérer leurs rapports avec le gouvernement fédéral. Un pareil projet ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses. L'acte de la Confédération a été élaboré avec grand soin par des hommes supérieurs. Vouloir y toucher serait remettre sur le tapis la question toute entière de la Confédération, qu'on doit considérer comme réglée une fois pour toutes. Au lieu de songer à modifier notre constitution le gouvernement eût mieux fait de respecter ses propres principes et de ne pas trafiquer des sièges au conseil législatif. Est-ce ainsi qu'il pense en arriver à l'abolition de notre chambre haute ?

À la séance du soir, M. Mercier se défend de l'imputation d'avoir abjuré ses principes libéraux concernant l'abolition du conseil législatif. Je ne suis pas, dit-il, le chef d'un gouvernement libéral, mais je suis le chef d'un gouvernement national et en cette qualité il ne m'est pas permis d'écouter mes sentiments personnels. Le conseil ne sera pas aboli puisque ce n'est pas la volonté du peuple.

Le premier ministre dit que les finances de la province sont dans un état si non désespéré du moins très embarrassé, et que c'était une raison de plus en faveur de la création d'un ministère de colonisation, qui verrait à ce que les fonds publics affectés à cette œuvre soient bien employés. Il termine en annonçant que son projet de conférence provinciale a l'approbation de M. Mowat, le premier ministre d'Ontario.

M. Desjardins répond au premier ministre. M. David propose que le débat soit ajourné.

La séance est levée

Courrier.

On affirme que l'emprunt auquel il est fait allusion dans le discours du trône, sera de la jolie somme de quatre millions. Ce nouveau procédé pour diminuer la dette provinciale ne sera probablement pas très populaire parmi les électeurs.

La Gazette estime que la position des partis dans la nouvelle chambre des communes sera comme suit :

	Conservateurs.	Libéraux.
Ontario	54	38
Québec	34	35
Nouvelle Ecosse.....	14	7
Nouveau Brunswick. 10	6	
Prince Edouard.....	0	6
Manitoba.....	4	1
Nord-Ouest.....	4	0
Colombie Anglaise...	6	0
Total.....	127	88
Majorité conservat...	39	

La majorité, sur un vote de confiance, excédera peut-être ce chiffre, dit notre confrère, et sera augmentée, d'ici à l'année prochaine.

Les hécatombes se succèdent rapidement aux Etats-Unis. Après celle de White River Junction, et celle du chemin de fer de Providence et Boston, voici celle de Buffalo, où près de soixante personnes ont trouvé la mort.

Le public voyageur est sérieusement éprouvé et menacé. Les chemins de fer et les hôtels américains sont loin d'offrir la sécurité qu'offrent les chemins de fer et les hôtels européens.

LE RAPPORT DE M. BERLINGUET

En reproduisant les quelques extraits suivants du rapport de M. Berlinguet dont nous avons déjà parlé, nous devons dire un mot du plan qui accompagne ce rapport.

C'est une carte topographique parfaite de la cité des Trois-Rivières avec indication exacte des rues et de toutes les constructions, maisons et édifices qui les bordent.

La partie la plus intéressante de ce travail est le tracé du système d'égouts projeté avec toutes ses ramifications, et la justification de sa localisation par les divers niveaux au-dessus des eaux basses du fleuve.

En jetant un coup d'œil sur ce plan, on trouve indiqué avec une précision mathématique par des chiffres donnant la hauteur au-dessus du fleuve, toutes les élévations et les déclivités du sol, les plis de terrain, les ravines et les autres accidents de surface avec lesquels il faut compter pour donner une pente continue et suffisante aux tuyaux collecteurs qui constituent le système d'égouts. Ces chiffres indicateurs signalant ainsi dans chaque rue les ondulations de terrains et la hauteur du sol au-dessus du niveau du fleuve, il devient très facile de se rendre compte de la course des tuyaux et de justifier leur judicieuse localisation sur le plan ainsi que les dépenses de construction.

Bref la carte comme le plan est une pièce sans réplique qui permettra à la Corporation et aux intéressés de procéder à coup sûr et avec complète connaissance de cause.

Quant à la question d'utilité d'un bon système d'égouts, il est inutile croyons-nous de la démontrer. Tout le monde reconnaît qu'elle s'impose au point de vue de la propreté et surtout de la salubrité de la ville ; les membres de la profession médicale et les hommes d'expérience dans cette matière, le réclament surtout comme une nécessité de premier ordre dont le défaut de réalisation, pourrait, en temps d'épidémie, devenir désastreux.

La partie commerciale de la cité comme étant la plus populeuse et la plus encombrée, et celle où se trouvent nos grands établissements comme le collège, le couvent de la Providence, la prison etc. etc. doivent être évidemment les premières à s'intéresser à cette impérieuse amélioration.

Voici quelques extraits du rapport de M. Berlinguet exposant le système du réseau de tuyaux d'égouts adopté.

Extraits du Rapport de M. Berlinguet SUR LE SYSTÈME D'ÉGOUTS ADOPTÉ

.....Le système adopté consiste dans l'établissement de trois collecteurs (tuyaux) généraux. Ce projet comprend la partie de la cité des Trois-Rivières entre le Fleuve St. Laurent, la rivière St. Maurice, le coteau St. Louis et une ligne parallèle à la dite rivière St. Maurice, depuis le moulin à vent jusqu'au dit coteau St. Louis.

Le premier collecteur général, depuis la rue St. François-Xavier, longe les rues Ste. Geneviève, Lavolette, St. Joseph, Hart, Des Forges, Bataillon St. Antoine, Notre-Dame et débouche au Fleuve St. Laurent par la rue René, en aval du quai Dean, où il se verse à deux pieds au dessus du niveau des plus basses eaux connues du Fleuve St. Laurent. Ce collecteur réunit les eaux de la partie Sud des quartiers St. Louis et Notre-Dame, et la partie Ouest du quartier Ste. Ursule, d'une surface de 63 arpents (démontrée par une teinte bleue des rues sur le plan ci-joint). Sa longueur est de 3525 pieds.

Le second collecteur (No 2) établi à l'Ouest, dit collecteur de la commune, part de la Banlieue, suit la rue Notre-Dame, La Fosse et du Fleuve, où il reçoit les eaux des collecteurs secondaires des rues Ste. Elizabeth, St. Roch et Bell, et se décharge dans le Fleuve à la rue René, au même endroit que le premier collecteur général. Il recueille les eaux du quartier St. Philippe et partie des quartiers St. Louis et Notre-Dame d'une surface de 485 arpents (représentée par la teinte des rues rouge et jaunes de la partie Ouest de la Cité) sa longueur est de 5,550 pieds.

Enfin le dernier collecteur (No 3) dit collecteur de l'Est, part de la rue St. Maurice, suit les rues Ste. Hélène, Des Commissaires, Hertel, Notre-Dame et Badda où il débouche au Fleuve en amont du quai Ritchie. Ce troisième collecteur recueille les eaux des quartiers Ste. Ursule et Notre-Dame, sur une surface de 390 arpents (teinte rouge et jaune des rues à l'Est de la Cité) Sa longueur est de 4,742 pieds.

Les collecteurs secondaires sont : D'abord, l'égout collecteur de la rue Bell, qui reçoit toutes les eaux de la partie Sud-Est du quartier St. Philippe, de la partie Ouest des quartiers St. Louis et Sud-Ouest de Notre-Dame. Il part de la rue St. Flavien suit les rues St. Maurice, Ste. Julie, Royale, St. Georges et débouche dans le collecteur général de la commune. Sa longueur est de 6,250 pieds.

En second lieu, le collecteur de la rue St. Roch reçoit toutes les eaux de la partie Est du quartier St. Philippe et partie Nord des quartiers St. Louis et Notre-Dame, partant de la rue Champflour et suivant les rues Angoulême, Ste. Marie, Volontaire, St. Denis, Des Forges, St. Stanislas et se décharge dans le collecteur général de la commune par la rue St. George. Sa longueur est de 7,725 pieds.

En troisième lieu, l'égout du collecteur secondaire de la rue Ste. Elizabeth, reçoit toutes les eaux de la partie Est du quartier St. Philippe, partant de la rue Beaumier et suivant les rues Gervais, Royal et débouchant par la rue St. Elizabeth dans le collecteur général de la commune. Sa longueur est de 4,200 pieds.

Sur le côté droit du collecteur général de la partie Est de la Cité, il existe deux collecteurs secondaires, savoir : le collecteur de la rue Notre-Dame, qui reçoit toutes les eaux de la partie Ouest du quartier Ste Ursule, partant de la rue des Casernes en suivant le Boulevard, les rues St. François-Xavier, Notre-Dame, et débouchant dans le collecteur général à la rue Hertel. Sa longueur total est de 2,000 pieds.

Enfin le collecteur de la rue Des Commissaires dans le quartier Notre-Dame, partant du coin des rues Lavolette et du Collège suivant cette dernière et la rue St. Ursule, se décharge dans le collecteur général à son croisement avec la rue Ste. Hélène. Sa longueur est de 1,641 pieds.

Tous les autres égouts sont des égouts secondaires desservant les quartiers qu'ils traversent et versant leurs eaux dans les collecteurs secondaires et généraux.....

F. X. BERLINGUET Architecte et Ingr Sanitaire.

UNE RENCONTRE DANS LE DANUBE OPERA-COMIQUE EN 2 ACTES.

C'est demain soir (mardi) que sera donné cet opéra-comique, monté à grands frais par M. N. Marchand, notre populaire organiste, avec le concours des musiciens et musiciennes les plus distingués de notre cité.

Les dernières répétitions de cet opéra ont été un véritable succès, et nous assurent une des plus belles soirées. D'ailleurs les noms qui figurent sur le programme entr'autres celui de Mademoiselle Godby dont la réputation comme cantatrice est si hautement appréciée du public trifluvien, en sont une garantie suffisante.

Nous apprenons avec regret la mort de Madame Marie Melanie Eugénie Landry épouse de Ls Lavergne Eer N. P. d'Arthabaska.

Madame Lavergne était la troisième fille de M. le Dr Landry de Béancourt. Elle a succombé à une longue et douloureuse maladie qui l'a enlevée à la fleur de l'âge, elle n'avait que trente ans, à l'affection de son époux, de sa famille et de ses amis. Donée des plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur elle emporte dans la tombe les regrets de tous.

Les funérailles ont lieu ce matin à Béancourt. Nous offrons nos sincères condoléances à la famille.

NOUVELLES LOCALES

Le dégel de ces jours derniers a déjà eu pour effet de rendre les chemins très mauvais à la campagne.

Malgré cela notre marché étaient bien approvisionnés samedi dernier.

Hâtez-vous de prendre et faire numéroté vos billets aujourd'hui pour l'opéra-comique de demain si vous voulez choisir de bonnes places.

Les corneilles ont fait leur apparition depuis plusieurs jours. D'autres signes avant-coureurs d'un printemps précoce se produisent également depuis quelques jours.

On croit que dans le district, on commencera vers la fin de la semaine à en tailler les érables et à fabriquer le sucre.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. D. E. Archambault Eer N. D. de St-Pierre-les-Bacquets vient d'être élu à l'unanimité préfet du comté de Nicolet. C'est la dixième fois que M. Archambault reçoit ce témoignage de confiance. Nous lui offrons nos meilleurs félicitations.

"Une rencontre dans le Danube" est donnée par des amateurs de la ville seulement allons les applaudir et les encourager par notre présence.

GRAND DÉMÉNAGEMENT

Au 1er avril prochain, M. L. P. Pleau, chapelier et manchonnier, transportera son établissement dans le magasin actuellement occupé par M. Adolphe Balcer, rue du Platon, porte voisine de MM. Horner & Williams, pharmaciens. A cette occasion, une grande réduction sera faite sur toute la ligne d'ici à cette date. Que tout le monde en profite. C'est une occasion unique.

A l'enseigne de l'Ours blanc, Rue des Forges.

GRANDE NOUVEAUTÉ

M. Ls. Badaux, rue Notre-Dame, vient de recevoir une grande quantité d'indiennes dans les plus beaux patrons, et aussi cotons jaune et blanc. Le tout vendu à des prix extrêmement réduits. Qu'on se le dise!

AVIS PUBLIC

Dame M. A. Tiffau, de la paroisse Ste-Geneviève de Batiscan épouse séparée de biens contractuellement de Jos. Ad. Th. Ripon, du même lieu donne avis que le dit Jos. Ad. Th. Ripon n'est point son procureur ni son agent et qu'elle n'est point et ne sera aucunement responsable des dettes que le dit Jos. Ad. Th. Ripon pourrait contracter.

A VENDRE

Deux magnifiques grandes VITRINES pour fenêtres de magasin. Aussi des tablettes pour articles et marchandises. Le tout à excellente condition.

S'adresser à P. M. CONNER, Bijoutier, rue du Platon.

Commission du Havre DES Trois-Rivières. Avis Public.

Mise en location d'une partie du quai des Commissaires.

Le soussigné recevra jusqu'à MARDI, le DOUZIEME jour d'AVRIL 1887, des soumissions cachetées, contenant l'offre de prendre à loyer pour le terme d'une année, en partant du premier Mai prochain, une ou plusieurs sections du quai des Commissaires.

Les conditions de location et autres renseignements relatifs à l'emplacement etc., seront fournis en s'adressant au Bureau des Commissaires.

Les Commissaires, toutefois, ne s'engagent pas d'accepter la plus haute, ni aucune des soumissions.

Par ordre GEORGES BALCER, Secrétaire.

Bureau des Commissaires du Havre } Trois-Rivières le 13 Mars 1887 }

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC.—Est par le présent donné que la Liste des Electeurs parlementaires de la Cité des Trois-Rivières a été préparée suivant la loi, et qu'un double est déposé à mon bureau, en l'Hotel-de-Ville, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée. Toutes plaintes contre la dite liste devront être produites par écrit dans les quinze jours de cette date.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier du Conseil.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 15 Mars 1887. }

COUR DE CIRCUIT

Canada Province de Québec } DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. No. 574

Charles Philippe Gélinas et Adélar Gélinas, tous deux de la cité des Trois-Rivières meubliers, et faisant affaires ensemble en la dite cité comme tels sous nom et raison de "C. Gélinas & frère". Demandeurs.

vs. Joseph Elzár Belland, meunier de bois, de la cité des Trois-Rivières. Défendeur.

Avis public, par encaissement et par suite de saisie, je procéderai le trentième jour de Mars courant à dix heures de l'avant midi, au domicile du dit Défendeur en cette cause en la cité des Trois-Rivières à la vente des meubles et effets mobiliers, par moi saisis en cette cause le dix-neuvième jour de mars courant, consistant en un piano, sofa, tables, chaises, bureaux de toilette, etc., etc., le tout sera vendu suivant la loi.

R. LASSALLE, H. C. S.

Trois-Rivières, 19 Mars 1887.

COUR SUPERIEURE

PROVINCE DE QUEBEC } CIRCUIT COURT. No. 574

Charles Philippe Gélinas et Adélar Gélinas both of the city of Three Rivers, cabinet-maker and doing business together a forssaid city, under the name of "C. Gélinas & Brother". Plaintiffs.

vs. Joseph Elzár Belland, of the city of Three Rivers. Defendant.

Public notice, by auction and after seizure, I will proceed on the 30th day of March inst., at ten o'clock in the forenoon, at the domicile of the Defendant in this cause, in the city of Three Rivers, to the sale of the moveable property by me seized in this cause, on the nineteenth day of March instant, consisting of a piano, sofa, tables, chairs, bureaux de toilette, etc., etc., to be sold according to law.

R. LASSALLE, B. S. C.

Three Rivers, 19th March 1887.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Prolongement de date

La date pour la réception des soumissions pour L'ENTREPOT DE VERIFICATION A OTTAWA.

Est prolongée jusqu'à MARDI le quinze Mars prochain.

Par ordre, A. GORRELL, Secrétaire.

Département des Travaux Publics } Ottawa, 28 Février 1887. }

COUR SUPERIEURE

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE. District des Trois-Rivières. No. 520.

LA BANQUE UNION du Bas Canada, Demanderesse.

vs. WILLIAM McDONELL DAWSON, Défendeur.

Par encaissement et en vertu d'un bref d'exécution "alias venditioni exponas" émané en cette cause je procéderai jeudi le vingt-quatrième jour de Mars courant, à dix heures du matin, au domicile du dit Défendeur Wm McDonell Dawson à l'encolure des rues Des Champs et St-Charles en la cité des Trois-Rivières à la vente des biens meubles et effets saisis en cette cause sur le dit Défendeur, le troisième jour de décembre dernier, les dits meubles et effets consistant en tables, chaises, sofas, etc., le tout sera vendu pour argent comptant au plus haut et dernier enchérisseur.

CHARLES DUMOULIN, Shérif.

Trois-Rivières, 12 mars 1887.

SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC } SUPERIOR COURT. District of Three Rivers. No. 520

THE UNION BANK of Lower Canada, Plaintiff.

vs. WILLIAM McDONELL DAWSON, Defendant.

By auction in virtue of a writ of execution "alias venditioni exponas" issued in this cause I will proceed thursday on the twenty fourth day of March instant at ten o'clock in the forenoon, at the domicile of the Defendant and Opposit William McDonell Dawson, at the corner of Des Champs and St-Charles streets, in the city of Three Rivers, to the sale of the moveable property seized in this case on the said Defendant third day of December last, the said moveable property consisting in a parlor set, piano, etc. Conditions for cash.

CHARLES DUMOULIN, Sheriff.

Three Rivers, 12th March 1887.

BELLE MAISON Louer ou à Vendre

La maison en pierre, sur l'avenue Laviolette, occupée depuis un grand nombre d'années par M. James Dean qui quitte la ville. Cette maison contient dix belles chambres, plus une cuisine annexe, d'immenses caves, deux dépendances complètes et un grand jardin.

S'adresser à, ED A. BARNARD, 117 rue St-Charles.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC.—La Société ci-devant existant à St-Wenceslas sous la raison sociale de "Métairie et Lebrun," a été dissoute le 20 décembre courant, de commun accord. Le soussigné est chargé de régler les affaires de la Société et continuera à fabriquer des moulins à lait et autres instruments aratoires comme par le passé.

NAPOLEON LEBRUN, St-Wenceslas, 28 décembre 1886.

PROVINCE DE QUEBEC District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No. 521. Dame Georgianna Duval épouse de Emmanuel C. Gélain, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dument autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs. Le dit Emmanuel Crépeau, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

C. B. GUILLET, Avocat de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 30 décembre 1886.

PROPRIETES A VENDRE

Deux bonnes maisons en briques sur la Rue Champ-dour, près de la Station du Chemin de fer du Nord. Bon site.

Pour plus amples détails s'adresser au propriétaire. LUDGER POIRIER, St-Grégoire.

16 déc. 1886.—111

AVIS

La Société Beaudry et Godin étant dissoute depuis le 1er février dernier le soussigné annonce au public qu'il continue son commerce de nouveautés, à la même place occupée autrefois par la société.

No 130, Rue Notre-Dame

L'assortiment sera au complet dans quelques jours, et composé de marchandises toute nouvelle.

Il espère que le public voudra bien lui donner une part de son patronage.

SPECIALITE.—Tapis et pèlats. JOS. PHIL. GODIN,

COUR SUPERIEURE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC } DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. No. 230

Le troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

MOISE BROSSARD & ALEXANDRE LUDGER CHAPUT, tous deux marchands, de la Cité de Montréal et y faisant affaires ensemble en société sous la raison sociale de Brossard Chaput & Cie, Requêteurs.

vs. TELESPHORE MONPAS, commerçant, de la paroisse de St-Pierre-Les-Becquets, Insolvable.

Sur Requête des Requêteurs, il est ordonné par l'Hon. J. B. Bourgeois, l'un des Juges de cette Cour, qu'une assemblée des créanciers du dit Insolvable soit tenue au palais de justice en la cité des Trois-Rivières, le dix-neuvième jour de mars courant à dix heures du matin, aux fins de nommer un curateur et des inspecteurs aux biens du dit insolvable, et qu'avis de la dite assemblée soit publié deux fois dans un journal publié en la cité des Trois-Rivières et deux fois dans un journal publié en la cité de Montréal, au moins huit jours avant la dite assemblée et aussi après avis donné aux dits créanciers par lettres enregistrées et déposées au Bureau de Poste, à leur adresse respective, huit jours avant la dite assemblée.

F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

PROVINCE DE QUEBEC } DISTRICT DE TROIS-RIVIERES. No. 243

Honoré Capistran, cultivateur, de la paroisse St-Thomas de Pierreville, Requêteur

et Barroné St-Pierre, de la ville de Nicolet, et Pierre St-Pierre, de la cité des Trois-Rivières, faisant tous deux affaires ensemble en société à Nicolet comme marchands de chaussures, sous les nom et raison de "B. St-Pierre & Cie", Insolvables

Sur requête du dit Requêteur, il est ordonné par l'Honorable J. B. Bourgeois, l'un des Juges de cette Cour qu'une assemblée des créanciers des dits Insolvables soit tenue au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières le vingt-quatrième jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi, en la salle des audiences aux fins de nommer un curateur et des inspecteurs aux biens des dits insolvables et qu'avis de la dite assemblée soit publié une fois dans un journal publié en la Ville de Nicolet et deux fois dans un journal publié en la cité des Trois-Rivières au moins huit jours avant la dite assemblée, et qu'avis soit aussi donné à chacun des créanciers des dits Insolvables par lettres enregistrées et déposées au bureau de poste, à leur adresse respective.

F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

District des Trois-Rivières.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

Les personnes qui désirent obtenir des licences d'auberges, hôtels de tempérance ou magasins pour la vente des liqueurs, soit requises de transmettre leurs certificats au bureau du soussigné, le ou avant VENDREDI, le premier jour d'avril prochain.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE } Trois-Rivières, 7 Mars 1887. }

TERRE A VENDRE

A Kingsley Falls P. Q. Une terre de 250 acres dont 17 en bon état de culture, bien pourvue d'eau. Une des meilleures terres à blé des Cantons de l'Est. Les bûches sont en une bonne maison, d'un étage et demi; 2 granges, l'une de 45 x 60 à deux étages; l'autre de 30 x 35 avec soubs-basement.

Il reste encore, à faire dans le bois, environ 200 cordes d'écorce de pruche et 2,000 cordes de bois à pulpe pour papier.

Cette terre est à un demi mille de l'Eglise catholique et est mûlle au moulin à papier.

S'adresser par lettre ou sur lieux à HUGH NOBLE, Kingsley Falls P. Q.

14 Mars 1887.

SURETE Graines de Champs, de Jardins et de Fleurs.

Les graines de semence en vente à la PHARMACIE sont choisies avec précaution et toute personne qui en achètera sera certaine d'avoir des graines de première classe. Nous offrons plusieurs nouveautés en graines de fleurs et de légumes. MM. les Marchands de la campagne feront bien de se procurer un assortiment de nos GRAINES EN PAQUETS qui se détaillent à CINQ CENTIMS

Les noms de PINAUD, de LEGRAND et de LUBIN sont connus dans le monde entier comme des parfums de première classe et souvent il est difficile de se procurer de leurs VÉRITABLES EXTRAITS pour mouchoir. Nous garantissons nos parfums pour mouchoir préparés par les parfumeurs et haut intentionnés, être les véritables, ainsi que les parfums d'ATRISSON, de HORSSECKER, de HOYT, de PARINA, de GELLEE FRERES etc., etc. Nous avons en vente une quantité de savons fins, de peignes, de broches, de portefeuilles, porte-monnaies etc., etc.

Lunettes "DE CONSERVE" de toutes couleurs et LUNETTES et PINCE-NEZ de LAURENCE, de LAZARUS etc., etc.

Si vous êtes taquinés par un RHUME ou TOUX opiniâtre, faites usage du Remède Saint Cyr et vous serez sûrs que vous vous êtes procuré le meilleur remède en vente. Les Pâtes Boisson ont toujours un bon effet dans les cas d'Indigestion et de Constipation.

Assortiment très complet de médicaments patentés et propriétaires. Broses à cheveux, à dents, à ongles, à linges etc., etc. PEIGNES, EPONGES, CHAMOIS et SAVONS fins de toilette en grande quantité.

Prescriptions remplies avec exactitude et avec des drogues pures. Essences culinaires, Teintures de toute sorte, Biberons pour enfants etc., etc.

EN GROS ET EN DETAIL. HERNER & WILLIAMS, PHARMACIENS DIPLOMES

Trois-Rivières, 17 Mars 1886.

ARTICLES D'ORFÈVRE

Nous venons de recevoir un surcroît considérable de Stock de bijouterie et orfèverie consistant en

Bijouteries, Argenteries, Montres, Horloges, Coffre de sûreté, etc., etc., etc.

SPECIALITE :

Magnifiques articles pour présents de noces, cadeaux de fête, souvenirs d'amis etc., etc.

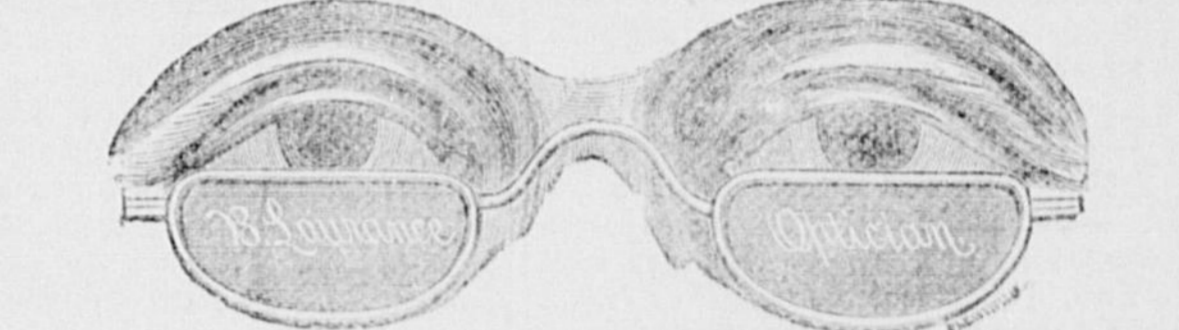
Respectueusement soumis,

P. M. CONNER, IMPORTATEUR DE MONTRES ET BIJOUX, NO. 29 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

MM. AYOTTE & Cie. LIBRAIRES

Ont le plaisir d'annoncer la visite de M. B. LAURANCE, Opticien de Montreal, QUI SERA DE NOUVEAU EN CETTE VILLE POUR UNE JOURNÉE SEULEMENT

Dans la deuxième semaine de Janvier prochain M. LAURANCE adaptera les lunettes ou les lorgnons à toutes les personnes qui désireront utiliser ses services.



MM. AYOTTE & Cie. LIBRAIRES

Ont le plaisir d'annoncer la visite de M. B. LAURANCE, Opticien de Montreal, QUI SERA DE NOUVEAU EN CETTE VILLE POUR UNE JOURNÉE SEULEMENT

Dans la deuxième semaine de Janvier prochain M. LAURANCE adaptera les lunettes ou les lorgnons à toutes les personnes qui désireront utiliser ses services.

NOUVEL ETABLISSEMENT Madame Nagle et sa Fille MODISTES.

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle et le public en général qu'elles ont transporté leur atelier de modes RUE DES FORGES — PORTE VOISINE DE — M. le Dr C. S. Badaux

Toutes commandes devront être adressées à cet endroit pour toilettes, chapeaux et toute espèce de coiffures. De plus Mme Nagle et sa Fille, exécuteront toute espèce d'ouvrage de fantaisie, tel que broderies, étampes, etc. On recevra aussi les commandes pour teindre et triser les plumes et nettoyer les Gants de Kid.

A VENDRE OU A LOUER

Une habitation à trois étages, avantageusement située sur la Rivière Batiscan, contenant un engin de 45 forces faisant mouvoir une grande scie ronde, plusieurs autres petites scies, un moulin à bardoaux, trois moulages. Conditions très-faciles. S'adresser à la propriétaire, DAME Vve CHS. DEQUISE, Ste-Geneviève de Batiscan.

20 fév. 1886.

Feuilleton du JOURNAL. LES COUPS D'EEPEE DE M. DE PUPLINGE

XXIV

Il voulut discuter. Elle pleura. —Je comprends, lui dit Henri: vous avez combattu pour Manrico de Savoie et vous caressiez l'espoir de devenir prince...

D'autant que lesdits descendants, ayant sous Louis XV acheté une "savonnette à vilain", croient faire partie de la noblesse, et se figurent qu'on les prendra comme otages, en leur qualité de barons.

Ce récit n'a qu'un mérite, celui d'avoir été écrit d'après des documents historiques sérieux, et de ne donner aucun fait qui touche à l'histoire en le dénaturant.

FIN

Le bateau sous-marin de l'amirauté britannique

Les expériences que l'amirauté britannique fait exécuter dans le dock de Tibury, sur son nouveau bateau-sous-marin à moteur électrique, méritent d'être suivies avec soin.

Le "Nautilus", construit sur les plans de M. Andrew Campbell par MM. Edward Wolsley, Lyon, Fletcher et Frannal, est une embarcation de forme de cigare, longue de vingt mètres, large de deux à trois, haute de trois à quatre de la quille au sommet de la tourelle.

Ce mouvement d'immersion s'accomplit par un mécanisme des plus simples emprunté à l'anatomie du poisson. Deux gros cylindres, qui forment aux flancs du bateau des espèces de vessies natatoires, rentrent dans la coque par l'action de deux roues dentées, et aussitôt, le volume de l'ensemble étant réduit, le "Nautilus" descend.

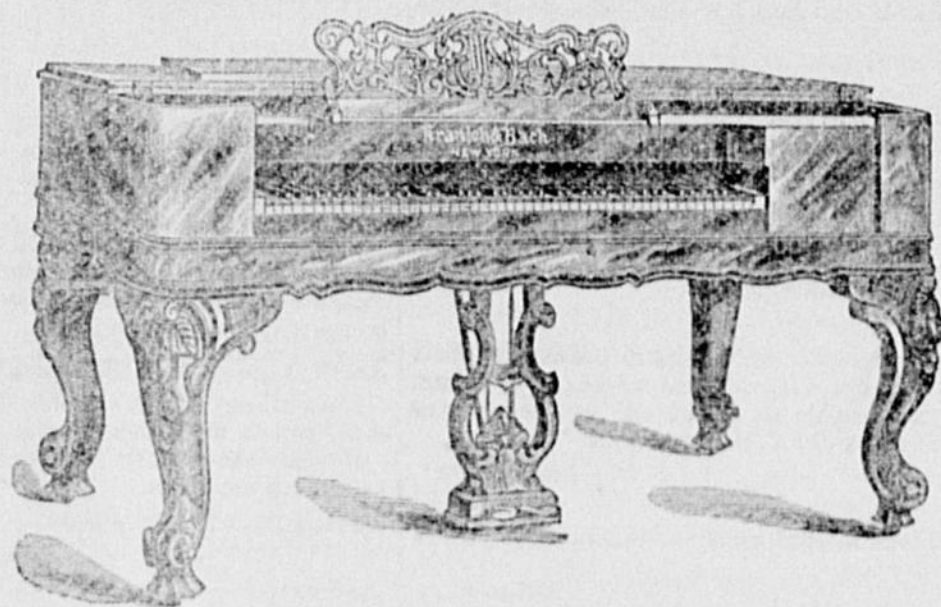
Le "Nautilus" est divisé intérieurement en trois compartiments étanches. Il emporte assez d'air pour servir pendant une heure et demie aux besoins de neuf personnes, sans compter une provision supplémentaire d'air comprimé.

Pratique salubre.—L'usage se répand beaucoup, même chez les personnes en parfaite santé, de prendre un petit verre d'amers avant le repas. C'est une pratique salubre qui excite l'appétit et prépare une digestion facile et prompte.

CAPITAL - - - \$10,000,000 DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN 100,000. RECLAMATIONS PROMPTEMENT ET EQUITABLEMENT REGLEES. THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

Dominion Organ & Piano Co. BOWMANVILLE ONT.

Piano carré, droit et à queue, Harmonium de salons et d'Eglise.



J. B. GIROUX, AGENT 194 RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES, P. Q.

Tout instrument est garanti et vendu aux conditions les plus faciles. De plus agent Principal pour la machine à coudre "SINGER" de New-York.

F. LAZARUS IMPROVED SPECTACLES CONSERVEZ VOTRE VUE EN PAS D'AUTRES LUNETTES QUE CELLES DE FRANK LAZARUS

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modestes sont attachés à l'établissement. 24 Octobre 1886.

ATELIER DE MARBRE DES TROIS-RIVIERES TENU PAR E. A. LACROIX Sculpteur sur marbre, granit, pierre, etc., etc.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de Stanstead et Sherbrooke.

Table with columns for months and interest rates (e.g., Septembre 15 1885, 12 pour cent).

Par ordre du Bureau, GEO. ARMITTAGE, Secré. Trés. Sherbrooke, 6 octobre 1886.

A MM. LES VOITURIERS ET AUX FORGERONS. Je viens de recevoir 2 cargaisons de bois à voiture de très belle qualité...

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUE St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

LE Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FERRÉ, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRASCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

Table with columns for subscription periods and prices (e.g., Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00).

INVARIALEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.